



MASSIF
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
CENTRAL



Convention de Massif 2015-2020

Programme opérationnel FEDER Massif central 2014-2020

APPEL A PROJETS PERMANENT

***BIODIVERSITE DES MILIEUX OUVERTS HERBACES, DES
FORETS ANCIENNES ET DES TOURBIERES***



Photo : CEN Rhône-Alpes

Version 2015 – Mise à jour juillet 2019



Contexte et enjeux

En 2010, l'Union Européenne a adopté la stratégie « Europe 2020 » dont l'objectif est d'investir dans une politique plus efficace et plus durable.

En vue de répondre à ces objectifs avec des spécificités géographiques particulières, la France met en œuvre des programmes FEDER interrégionaux complémentaires des programmes FEDER régionaux.

Le Massif central représente 15 % du territoire national, 42 % de la montagne française et regroupe 4072 communes. Il s'étend sur 22 départements et 4 régions administratives : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Au carrefour de 4 zones biogéographiques, il est composé d'une variété de paysages et de climats qui ont permis le développement d'une biodiversité très riche et diversifiée.

Grâce au Programme Opérationnel Interrégional du Massif central (POMAC), des financements sont prévus pour des projets visant à conserver cette biodiversité tout en gardant les spécificités du Massif central, comme l'élevage, la production et la transformation du bois, le tourisme de pleine nature

Ainsi, trois milieux particulièrement caractéristiques du Massif central sont prioritaires dans le POMAC, dans la mesure où la préservation de leur fonctionnalité et de la qualité de la biodiversité suppose des interventions coordonnées à l'échelle interrégionale : milieux ouverts herbacés, forêts anciennes et tourbières.

L'agriculture extensive est largement présente sur le Massif central et a un impact positif sur la qualité des paysages et la biodiversité. Le massif central représente 1/3 de la prairie française alors qu'il ne couvre que 15 % du territoire national. L'agriculture à haute valeur naturelle (HVN) y est particulièrement présente et marque ainsi une forte préservation de la biodiversité. Cependant, cette surface HVN tend à diminuer depuis 40 ans, notamment sur les prairies.

La forêt, quant à elle, occupe 1/3 du territoire, avec un taux de boisement de 7 points supérieur à la moyenne nationale, et sa composition est aussi bien de feuillus que de conifères, soumis aux aléas du changement climatique. Les massifs anciens, ou forêts anciennes, sont des écosystèmes intéressants en termes de biodiversité, le couvert forestier continu permettant le développement d'espèces spécifiques à ce milieu. De plus, il existe une diversité notable de types de forêts anciennes, terme qui, ici, est utilisé comme définition « chapeau ». On peut y retrouver des forêts de pente, souvent abandonnées du fait de la difficulté d'exploitation sur ces terrains, et donc à fort potentiel en termes de biodiversité ; des peuplements à des stades de maturité avancés, tendant à devenir de vieilles forêts et où la présence de bois morts favorise une biodiversité riche et remarquable ; ou même des peuplements de première génération gagnant en maturité au sein d'un massif (forêt) ancien(ne), importants en termes de trame boisée, de capacité d'accueil et de développement de micro-habitats « relais » pour la faune.

Le Massif central est également un château d'eau, à l'instar des autres zones de montagne françaises, mais la ressource, si elle est globalement de bonne qualité, connaît des pressions variables. Par



exemple, la surface des zones humides diminue dans le Massif central alors qu'elle a tendance à augmenter à l'échelle française.

Les ressources naturelles sont donc encore riches mais fragilisées. Et malgré ce potentiel, le Massif central les valorise très inégalement.

Compte tenu de son positionnement au croisement de 4 zones biogéographiques (méditerranéenne, continentale, atlantique et alpine), le Massif central a la responsabilité de la perpétuation des habitats sous influence humaine et de leurs espèces, notamment à l'aune du changement climatique.

La pression que le développement de certaines énergies, comme le bois, peut faire peser sur les ressources, invite les acteurs du territoire à anticiper leur gestion pour assurer leur bon renouvellement. C'est une problématique à laquelle le Massif central doit répondre, et cette stratégie doit largement y contribuer.

Ce cahier des charges a été rédigé dans le but de définir des objectifs communs en termes de biodiversité, répondant à des enjeux partagés par les territoires du Massif central, et tenant compte de leurs responsabilités environnementales, grâce au recoupement des différents schémas régionaux.

Organisation et logique d'intervention

Seront donc financés des projets contribuant à enrayer la perte de la biodiversité dans l'un des trois milieux cités, permettant la réalisation d'actions à l'échelle du Massif central, l'acquisition de données et s'inscrivant dans l'un des objectifs opérationnels proposés.

Chaque objectif opérationnel est introduit par les conditions d'éligibilité et les résultats attendus, et se conclut par les outils et les indicateurs à développer dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les exemples d'actions sont présentés à titre informatif, en guise de « guide », mais les actions innovantes sont fortement conseillées si elles correspondent à l'un des objectifs opérationnels et qu'elles respectent les critères d'éligibilité correspondants.

Afin d'améliorer les connaissances et d'assurer le suivi du bon état écologique des milieux ciblés, tous les porteurs de projets devront renseigner les données recueillies ou produites au cours du projet au format SINP. Ces données sont publiques.

Lorsque plusieurs porteurs présentent des projets aux objectifs similaires, les autorités de gestion se réservent le droit d'exiger une coordination effective des projets en question.

Cet appel à projet comprend 3 cahiers des charges :

- Milieux ouverts herbacés
- Forêts anciennes
- Tourbières

MILIEUX OUVERTS HERBACES



Photo : Site du GIP Massif central



Définitions et éligibilité

On considère comme Milieux ouverts herbacés (MOH) « les prairies permanentes, pelouses sèches, landes ayant une valeur patrimoniale potentiellement élevée », c'est-à-dire pour le Massif central, une valeur potentiellement élevée en termes de biodiversité.

Une prairie permanente est une surface consacrée à la production d'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées et qui est en place depuis cinq ans ou plus, n'a jamais été retournée par l'agriculteur, est plus ou moins associée à une haie et donc à des corridors écologiques.

Les landes sont des milieux pauvres, accueillant une association de plantes basses ne dépassant que rarement le stade d'arbuste.

Les pelouses sèches sont des milieux occupés par une végétation herbacée rase, souvent envahie par des arbustes. A la différence des prairies, elles ne sont pas fertilisées.

Les milieux thermophiles, de manière plus générale, sont des milieux secs abritant notamment des types de culture et de végétation d'affinité méditerranéenne.

Une trame agropastorale de qualité correspond à un ensemble de milieux dédiés à l'agriculture et à l'élevage, composés de divers habitats (milieux ouverts herbacés et écosystèmes associés comme les haies, les bocages, les zones humides ...) et reliés entre eux grâce à des corridors écologiques.

La biodiversité des milieux ouverts herbacés est la faune et la flore associée de manière directe ou indirecte (sites de passage ou de reproduction) à ces milieux.

Une prairie de qualité est une prairie saine (pas d'espèces invasives, maladies ...) avec des intrants limités -voire absents-, un retournement limité (ref : prairies issues de l'agriculture à haute valeur environnementale HVE), une biodiversité floristique visible et importante et une biodiversité faunistique.

En ce qui concerne les fonds européens, le FEDER Massif central pourra être mobilisé sur des actions visant l'élaboration, l'animation d'un projet, des expérimentations/acquisitions de connaissances ayant pour but de maintenir, promouvoir ou restaurer des milieux ouverts herbacés de qualité. Le FEADER pourra permettre aux agriculteurs de pérenniser les actions entamées grâce au FEDER Massif central à travers, par exemple, les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) ou l'organisation des filières de qualité ainsi que les labellisations qui permettent de valoriser certains modes de production respectueux de la biodiversité des prairies.

Ainsi, sur les opérations de gestion et de restauration des milieux ouverts herbacés, seules les premières actions (de restauration ou de mise en place d'un plan de gestion) seraient potentiellement cofinancées par le FEDER dans la mesure où elles permettent de rétablir l'équilibre d'un écosystème, de préserver la biodiversité. Le transfert et l'entretien pourraient, quant à eux, être pris en charge par le FEADER.



Toute action doit tenir compte du changement climatique pour prévenir ou adapter l'écosystème. Ce point devra faire l'objet d'une démonstration par le porteur.

Il y a obligation pour chaque porteur de contribuer à l'animation et à la mise en commun des données interrégionales. Pour cela, le nombre de jours dédiés au transfert de compétences et à la capitalisation des données devra être indiqué et respecté (condition de versement du solde du projet).

Tous les indicateurs pertinents en fonction des objectifs visés devront être remplis dans l'annexe 2 du formulaire de demande de subvention. La superficie (en HA) des milieux ouverts herbacés impactés directement (intervention physique ou plan de gestion) par les projets devra être indiquée par le porteur et suivie au cours du projet (cf annexe 2 du formulaire de demande de subvention).

Objectifs opérationnels et exemples d'actions

L'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité des milieux ouverts herbacés en préservant une trame agropastorale interrégionale de qualité.

Les projets devront permettre de conserver la trame agropastorale en favorisant les activités agricoles (activité bovins viande, production fromagère ...), ce qui permettra la création ou le maintien de milieux ouverts herbacés ainsi que la faune et la flore qui y sont rattachées.

La conservation de cette biodiversité est primordiale. En effet, la biodiversité floristique confère aux prairies de bonnes capacités de résilience face aux perturbations écologiques et climatiques. La diversité faunistique présente également une importance non négligeable grâce, notamment, à la présence de pollinisateurs ou de plus gros animaux pour la zoochorie (dissémination des graines par les animaux). Réciproquement, les milieux ouverts herbacés sont des zones primordiales pour la faune : lieu de nidification (rôle des genêts, alouettes bruants, outarde canepetière ...), de nourrissage (chauves-souris, grand gibier ...) ou simplement de passage. Ce sont des zones très fréquentées et utiles pour la zone sauvage.

La stratégie concernant les milieux ouverts herbacés se décline en 5 objectifs opérationnels :

- Amélioration des connaissances portant sur les habitats et les espèces des milieux ouverts herbacés.
- Préservation et restauration de la biodiversité des milieux ouverts herbacés en articulation avec les acteurs agricoles.
- Gestion territoriale de la biodiversité.
- Préservation d'espèces liées aux milieux ouverts herbacés.
- Sensibilisation auprès du grand public et animation.



Un projet pourra s'inscrire dans l'un ou plusieurs de ces objectifs.

1- Amélioration des connaissances portant sur les habitats et les espèces des milieux ouverts herbacés

Résultats attendus

Les projets devront permettre l'acquisition de nouvelles connaissances sur les milieux ouverts herbacés, complémentaires à celles déjà existantes. Les milieux encore peu étudiés seront prioritaires (comme, par exemple, les milieux thermophiles).

Des connaissances permettant le développement de la biodiversité à long terme sont attendues, notamment celles liées aux espèces emblématiques comme le Maculinea, le milan royal (*Milvus milvus*), le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), l'aigle botté (*Hieraetus pennatus*), les pies grièches. Elles permettront de définir les critères de qualité des milieux de vie de ces espèces et de favoriser le maintien de cette faune et flore emblématique du Massif central. Un partage avec les professionnels agricoles permettra de pérenniser des actions pour une exploitation durable et raisonnée.

Les projets visant à établir de nouveaux protocoles :

Pour que le projet soit éligible, il faudra démontrer que le protocole répond à un besoin identifié sur le Massif central et son aspect innovant devra être caractérisé (nouveau par rapport aux protocoles existants à l'échelle régionale ou interrégionale). Il devra être valable et reproductible sur l'ensemble du Massif central (typologie définie, liste d'indicateurs floristiques sur l'état et la qualité des prairies) pour que tous les acteurs du Massif central puissent le réutiliser. Tout nouveau protocole sera présenté au comité de pilotage « milieux ouverts herbacés » avant d'intégrer les outils mis à disposition des futurs porteurs de projets.

Les projets utilisant des protocoles existants :

Des protocoles existants pourront être utilisés afin de produire de nouvelles données ou si situer dans la continuité d'un programme à long terme (inventaires, suivis d'espèces ...) sur le Massif central.

Exemples d'actions

- Expérimentations (de gestion, de protocoles ...), suivis, évaluation de la qualité des prairies (protocoles expérimentaux sur l'ensemble du massif central pour obtenir des données comparables/plantes indicatrices), analyses statistiques.
- Hiérarchisation des prairies de plus ou moins bonne qualité en termes de biodiversité.
- Cartographie des prairies à fort potentiel environnemental/écologique.
- Acquisition et développement des connaissances sur les milieux thermophiles et les espèces associées (inventaires ...), évaluation des actions menées, analyse des biotopes relais pour le



Maculinea, permettant le lien entre les métapopulations, cartographie des milieux connus et recherche d'éventuels sites à enjeux complémentaires de cette espèce

- Expérimentation de gestion pour favoriser les habitats spécifiques des milieux thermophiles.

Indicateurs et outils

Toutes les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles ...).

Bénéficiaires potentiels

Laboratoires de recherche publics et privés, entreprises, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, collectivités et leurs groupements, chambres d'agriculture, conservatoires, universités.

2- Préservation et restauration de la biodiversité des milieux ouverts herbacés en articulation avec les acteurs agricoles

Résultats attendus

Il est important, pour cette catégorie d'actions, d'articuler les actions du FEDER massif central avec celles des FEADER régionaux. L'intérêt est ici de rouvrir des milieux abandonnés et de garantir leur bonne qualité écologique, condition de leur destination finale en termes d'activités agropastorales. L'enjeu est que le regain de biodiversité ainsi impulsé puisse être pérennisé, le plus souvent avec le soutien du FEADER. On obtiendra ainsi au sein du Massif central une gestion agricole tenant compte de la biodiversité aussi bien floristique que faunistique, et qui pourra être mise en valeur à l'aide, par exemple, de labellisations.

La prévention et l'anticipation de l'arrivée de grands prédateurs (loup) ou la prolifération de nuisibles (rats taupiers) est également un enjeu important de cette sous-partie. La gestion efficace et écologique des espèces envahissantes devra ainsi être démontrée.

La mise en œuvre sur sites pilotes ou de manière généralisée de protocoles définis préalablement est privilégiée (cf objectif opérationnel « Amélioration des connaissances »). Les actions éligibles devront démontrer la réalité d'un partenariat multisectoriel et territorialisé (naturalistes, représentants agricoles, collectivités).



Exemples d'actions

- Développer des outils d'auto-évaluation pour les agriculteurs.
- Définir des critères simples pour mesurer la qualité écologique des prairies du Massif central.
- Développer une typologie des prairies à l'échelle de l'exploitation (potentiel prairial).
- Promouvoir des méthodes alternatives de lutte contre le campagnol terrestre/rat taupier et autres espèces envahissantes des milieux ouverts herbacés qui privilégient le respect de la biodiversité. Ces actions visent à éviter l'empoisonnement des prédateurs de ces espèces, comme le Milan Royal.
- Organiser des actions ou des méthodes de prévention visant à limiter les attaques de loups sur les troupeaux, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés.
- Réouvrir des milieux à forts enjeux pour une trame agropastorale de qualité.

Indicateurs et outils

Les partenariats et l'articulation avec les opérations cofinancées par les programmes FEADER devront être démontrés si existants (mesurer la superficie des MOH en agriculture HVN, nombre de certifications). Le nombre de personnes impactées par les actions du projet (professionnels agricoles) devra être donné ainsi que la superficie (en ha) des milieux concernés par le projet dans le Massif central. La liste des espèces touchées (floristiques, faunistiques) ou visées par les protocoles créés est attendue.

Bénéficiaires potentiels

Laboratoires de recherche publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités et leurs groupements, universités.

3- Gestion territoriale de la biodiversité

Résultats attendus

Impliquer les acteurs locaux, sensibiliser différents publics et intégrer les stratégies de conservation de la biodiversité aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour qu'elles soient applicables sur tout un territoire, et pas uniquement sur des petites parcelles. Il sera ainsi possible d'étendre les politiques des trames vertes et bleues régionales à une échelle interrégionale.

Exemples d'actions

- Favoriser les liens entre les réservoirs de biodiversité en maintenant des corridors écologiques à l'échelle interrégionale.
- Animation foncière et développement de la fonction socio-culturelle des milieux thermophiles ou autres milieux ouverts herbacés fragiles ; valorisation des sites.



- Implication des acteurs locaux : accompagner la rédaction et la mise en œuvre des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans le sens d'une meilleure prise en compte des milieux ouverts herbacés fragiles ou délaissés.
- Favoriser des partenariats entre les propriétaires fonciers, les acteurs économiques, les collectivités et autres usagers des sites, faire connaître les espèces d'intérêt interrégional et la valeur des écosystèmes et habitats impactés par les usages.
- Actions de conservation de la biodiversité sur des sites particulièrement emblématiques ou à fort enjeu (réserves naturelles par exemple).

Indicateurs et outils

Une cartographie et la superficie (en ha) des corridors entretenus/créés à l'échelle du Massif central devront être présentées en lien avec la cartographie du SRCE concerné.

Le nombre et la superficie (en ha) de terrains ayant bénéficié d'animation foncière et de mise en valeur devront être renseignés.

Une description des actions et des publics visés et touchés in fine est également attendue. Une description détaillée et des justificatifs probants de la mise en place des partenariats devront être fournis (comptes-rendus de réunions, conventions ...).

Un descriptif des démarches participatives et une démonstration de la prise en compte des espèces et milieux dans les documents d'urbanisme et d'aménagement seront attendus à l'issue des projets.

Bénéficiaires potentiels

Collectivités territoriales et leurs groupements, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, chambres d'agriculture.

4- Préservation d'espèces liées aux milieux ouverts herbacés

Résultats attendus

Les projets devront permettre la préservation des espèces prioritaires et emblématiques du Massif central, liées aux milieux ouverts herbacés, tout en gardant une entrée par milieu. Ces projets auront pour objectif principal la conservation de la biodiversité en passant par la préservation des espèces les plus menacées en visant le maintien des populations et en maintenant des milieux de qualité permettant à ces espèces de continuer à vivre dans le massif central, que ce soit une aire de présence ou de passage.



Exemples d'actions

Protection et préservation des espèces prioritaires du massif central liées aux milieux ouverts herbacés : les Maculinea, le Milan Royal (*Milvus milvus*), le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), l'aigle botté (*Hieraetus pennatus*), les pies gricèhes, le séneçon à feuilles blanches (*Jacobaea leucophylla*).

L'intérêt de la préservation d'autres espèces (comme les grands migrateurs ou espèces à vaste territoire) par la gestion des milieux ouverts herbacés devra être démontré (nidification, nourrissage, chasse, reproduction ...).

Indicateurs et outils

Un inventaire à l'échelle interrégionale (estimation de la taille de la population) de l'espèce étudiée ou visée devra être fait avant et après le projet afin d'estimer l'impact de ce-dernier. Une liste des espèces touchées par le projet et une description de l'intérêt du maintien et entretien du/des milieu(x) pour l'(es) espèce(s) démontrant en quoi cet habitat est important pour cette/ces espèces devront être présentées.

Bénéficiaires potentiels

Laboratoires de recherche publics et privés, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, entreprises, universités.

5- Sensibilisation auprès du grand public et animation

Résultats attendus

Les projets devront viser la sensibilisation des acteurs ou citoyens du Massif central à l'intérêt de la biodiversité liée aux milieux ouverts herbacés.

Grâce à ce volet sensibilisation, l'objectif est d'inciter les acteurs et les citoyens à se sentir plus concernés par les problématiques liées à la biodiversité des milieux ouverts herbacés du Massif central et à en tenir compte dans leurs actions au quotidien. L'animation, à condition d'être partenariale, permet d'impliquer les différents acteurs et usagers afin de mettre en place des modes de gestion, d'intervention, de production respectueux de la biodiversité des milieux ouverts herbacés du Massif central.

Une description du public visé et des programmes de sensibilisation prévus devra être développée.

Exemples d'actions

- Sensibilisation.
- Préconisation de gestion.
- Animation d'un partenariat multisectoriel.



Indicateurs et outils

Des chiffres tels que le nombre de réunions et de personnes touchées devront être fournis. Les impacts de ces actions (nombre de projets partenariaux mis en œuvre dans le cadre du Massif central ou non, superficie gérée différemment ...) devront être présentés.

Bénéficiaires potentiels

Entreprises, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, organismes professionnels, organismes de formation, chambres d'agriculture, universités.

Conditions de financement

Dépenses inéligibles

- Acquisitions foncières à des fins non agricoles (pastoralisme, estive).
- Amortissements.
- Impôts et taxes (excepté TVA non-récupérable).
- Petits équipements de fonctionnement (ordinateur, écran, imprimante, fournitures consommables ...).
- L'élaboration et l'animation des documents d'objectifs Natura 2000.

Dépenses éligibles (non exhaustif – cf Guide du porteur)

- Frais de personnel.
- Prestations, études.
- Frais de structure (15 % des dépenses directes de personnel).
- Frais de mission (uniquement pour les associations).
- Travaux, petit équipement directement liés aux actions de préservation ou restauration de la biodiversité.
- Contribution en nature.
- Acquisitions foncières à des fins de préservation. Cette acquisition devra respecter les modalités indiquées dans le décret et l'arrêté d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020, du 8 mars 2016 : acquisition possible dans la limite de 10 % des dépenses totales éligibles. Toutefois, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés pour les opérations concernant la protection de l'environnement, ce pourcentage peut atteindre 100 % de l'assiette éligible lorsque l'acquisition foncière constitue l'objet même de l'opération soutenue).



Demandes de subvention

- Le dépôt des dossiers est possible à tout moment.
 - Le dossier de candidature est déposé en ligne sur [E-Synergie](https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central) (https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central). Ce dossier est valable pour l'instruction par les services du GIP Massif central, de l'Etat, les Régions et les Départements.
 - Chaque candidat s'assure de solliciter parallèlement et individuellement chacun des cofinanceurs potentiels de son action par simple courrier faisant référence au dossier unique déposé en ligne sur [E-Synergie](https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central) via le site www.massif-central.eu .

 - Pour être examinés, les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :
 - Le formulaire de demande de subvention signé et ses annexes.
 - Toutes les pièces administratives demandées dans le formulaire, y compris les justifications de toutes les dépenses présentées dans le plan de financement.
 - Note de présentation du projet et cartes, le cas échéant.
- L'ensemble de ces pièces doit être déposé en ligne.** L'accusé de réception est électronique. Il ne peut être délivré qu'à partir du moment où le formulaire de demande de subvention est déposé signé.
- FEDER minimum : 15 000,00 €

Pour toute information complémentaire, le Guide du porteur de projet en ligne peut être consulté à cette adresse : <http://massif-central.eu/guideduporteur/>



Contacts

Pour tout renseignement complémentaire et appui dans le montage de votre dossier, vous pouvez contacter :

Les correspondants Massifs central des Conseils régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes :

Mickaël PAUT : 04 73 31 96 35 mickael.paut@auvergnerhonealpes.fr

Bourgogne-Franche-Comté :

Fanny RENAUDEAU : 03 80 44 41 58 fanny.renaudeau@bourgognefranchecomte.fr

Nouvelle-Aquitaine :

Véronique AUDHUY : 05 87 21 20 11 Veronique.AUDHUY@nouvelle-aquitaine.fr

Occitanie :

Joëlle RIBARD : 04 67 22 90 64 joelle.ribard@laregion.fr

Le GIP Massif central :

Sylvie PETROSSO : 04 73 31 82 08 s.petrosso@gip-massif-central.org

Le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET) :

Vincent JUILLET : 04 73 98 62 92 vincent.juillet@cget.gouv.fr

FORETS ANCIENNES



Photo : site du GIP Massif central



Définitions et éligibilité

Seront éligibles les actions concernant les forêts à couvert forestier continu depuis 150 ans (contrôle par cartes d'Etat major et/ou cadastre napoléonien) ou comprenant des indices de biodiversité spécifiques aux forêts anciennes (faune, flore, lichens, champignons, bryophytes ...) et à haute valeur écologique et patrimoniale (présence d'essences autochtones, d'espèce(s) ou d'espaces protégés à l'échelle nationale, régionale, départementale, critères de présence d'éléments remarquables comme des ZNIEFF I – Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, APPB – arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, bois mort, vieux arbres ou d'espèces indicatrices de fonctionnalité et de maturité du peuplement ...).

La construction d'outils et de méthodologies permettant de définir la qualité et les indicateurs d'ancienneté d'une forêt sera progressive tout au long de la programmation. La grille des critères d'éligibilité pourra être revue et les avancées actées lors du comité de pilotage qui aura lieu au moins une fois par an. Une fois obtenus, ces outils devront ensuite être utilisés par les porteurs de nouveaux projets pour démontrer l'ancienneté des forêts.

Dans un premier temps, le minimum demandé pour l'éligibilité d'un projet est une démonstration de l'ancienneté de la forêt par la cartographie (Etat major et/ou cadastre napoléonien à fournir). L'éligibilité sera alors basée sur la présomption d'ancienneté de la forêt pour les sous-objectifs « Développer une trame forestière à l'échelle du Massif central » et « Accroître les connaissances sur cet écosystème forestier ». Pour tout le volet « Conserver la biodiversité liée aux écosystèmes des forêts anciennes, en impliquant les propriétaires forestiers », il faudra également justifier de la continuité de l'état boisé à l'aide d'un faisceau d'indices supplémentaires à recroiser avec la cartographie (par exemple : documents historiques (archives forestières), présence d'espèces indicatrices des forêts anciennes, indices structuraux d'ancienneté, absence d'indices d'utilisation agricole).

La biodiversité liée à l'écosystème des forêts anciennes correspond à la faune et à la flore inféodées à ces milieux ou participant à sa diversité écologique et fonctionnelle (aire de présence ou de passage d'une espèce). Le porteur de projet devra démontrer le lien entre l'habitat (forêt cible du projet) et la présence de l'espèce, et donc la nécessité de préserver le milieu pour la conservation de cette espèce.



Seront donc éligibles les actions concernant :

- Les forêts sous 2 critères indissociables :
 - L'ancienneté, définie selon les critères explicités dans le paragraphe précédent.
 - La valeur écologique : richesse d'espèces, présence d'espèce(s) ou d'espaces reconnus d'intérêt patrimonial ou protégées, critères de présence d'éléments remarquables (ZNIEFF I, APPB, naturalité, maturité du peuplement, bois mort, date de la dernière intervention forestière), description des 10 facteurs de calcul de l'IPB).
- Les actions concernant spécifiquement une ou des espèces (faune, flore ou fonge : le lien avec les forêts anciennes devra alors être démontré. Le porteur devra réaliser un inventaire, une étude de population sur l(es) espèce(s) ciblée(s) avant et après le projet afin de démontrer son impact sur la présence de l'espèce.
- Les autres types de forêts (zones tampons, interconnexions, trames) pourront également être éligibles afin de permettre la fonctionnalité des écosystèmes à condition de démontrer le lien avec les forêts anciennes concernées qui resteront au cœur des projets.

Obligations pour tous les projets

Dans le but de construire une méthodologie permettant de définir la qualité et les indicateurs d'ancienneté d'une forêt, il y a obligation pour chaque porteur de contribuer à l'animation et à la mise en commun des données interrégionales. Toute donnée produite grâce au concours de cet appel à projets sont publiques et peuvent être réutilisées par les opérateurs du Massif central. Le nombre de jours dédiés au transfert de compétences et à la capitalisation des données devra être prévu et respecté (condition de paiement du solde).

Toute action devra tenir compte du changement climatique pour prévenir ou adapter l'écosystème. Ce point devra faire l'objet d'une démonstration par le porteur.

La superficie (en ha) des forêts touchées par le projet devra être indiquée par le porteur au dépôt de la demande de subvention puis mis à jour au cours du projet (à remplir dans l'annexe 2 du formulaire de demande de subvention). Tous les indicateurs pertinents en fonction des objectifs visés devront être remplis dans l'annexe 2 du formulaire de demande de subvention.

Objectifs opérationnels et exemples d'actions

L'objectif concernant le milieu « Forêts anciennes » du Massif central est de favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un réseau de forêts anciennes, qui constituera une trame forestière à l'échelle du Massif central.

L'objectif est donc de réussir à trouver une conciliation entre la gestion forestière, la mise en valeur des forêts anciennes aussi bien par de l'animation, par la communication ou, pour ce qui est de l'utilisation du bois, avec la conservation de la biodiversité liée à cet écosystème. Pour cela, il faudra également se pencher sur la caractérisation de la structure, de la composition, de la fonctionnalité et de l'évolution des forêts anciennes au cours du temps.

La stratégie concernant les forêts anciennes se décline en 3 objectifs opérationnels :

- Conserver la biodiversité liée aux écosystèmes des forêts anciennes en impliquant les propriétaires forestiers.
- Développer une trame forestière à l'échelle du Massif central.
- Accroître les connaissances sur l'écosystème des forêts anciennes.

Un projet pourra s'inscrire dans l'un ou plusieurs de ces objectifs.

1- Conserver la biodiversité liée aux écosystèmes des forêts anciennes en impliquant les propriétaires forestiers

Résultats attendus

Les projets doivent permettre de mieux gérer les forêts anciennes, privées et publiques, afin de pouvoir préserver la fonctionnalité des écosystèmes qu'elles abritent. Pour ce faire, il est nécessaire d'impliquer les propriétaires forestiers pour les aider à gérer leurs parcelles de forêts anciennes de façon à conserver la biodiversité. Cette conservation inclut également la non-gestion des forêts anciennes, permettant le développement de cet écosystème vers une maturité plus grande et celui d'une biodiversité plus importante.

Exemples d'actions

- Conservation de vieux arbres ou d'arbres morts au sein de forêts privées/publiques.
- Conservation des forêts anciennes à forts enjeux écologiques : espèces patrimoniales, protégées ... associées aux forêts anciennes.
- Définition et suivi d'indicateurs de l'état de la biodiversité.
- Animation à la gestion durable des forêts anciennes.
- Sensibilisation à l'intérêt et la valeur patrimoniale des forêts anciennes (citoyens, élus, acteurs, propriétaires), par exemple par des démarches participatives.



Indicateurs et outils

L'impact des programmes de sensibilisation devra être mesuré : nombre des personnes/acteurs impliqués dans les démarches participatives au sein du Massif central, questionnaires, nombre de processus de labellisation ou certification engagés.

La superficie (en ha) de forêts anciennes impactées par le projet (gestion conservatoire, application d'une sylviculture raisonnée, protection, dont vieux arbres isolés), des parcelles acquises le cas échéant, et des zones tampons des forêts anciennes devra être renseignée.

Bénéficiaires potentiels

Fondations, entreprises, collectivités ou groupement de collectivités, associations (conservatoires, notamment), établissements publics (parcs notamment), ONF, CRPF, organismes de formation, universités. Les propriétaires forestiers ne pourront pas se présenter seuls pour un projet.

2- Développer une trame forestière à l'échelle du Massif central

Résultats attendus

La construction d'un réseau de forêts anciennes consiste à relier les forêts anciennes entre elles grâce à des corridors écologiques, des liens naturels, forestiers ou non, par lesquels la faune peut se déplacer afin que leur territoire soit assez grand pour leur mode de vie et pour favoriser la diversité génétique de la faune et de la flore. Dans cet esprit, les zones tampons seront également considérées et éligibles. Ce sont des zones pouvant être situées en périphérie d'une forêt ancienne ou servir de zones de connexion entre plusieurs aires de forêts anciennes.

Les résultats escomptés sont donc une mise en réseau des massifs de forêts anciennes (petits ou grands) afin de favoriser le déplacement de la faune et de la flore au sein de ces habitats.

L'objectif est d'apprendre à préserver ces milieux et à les relier pour ne pas isoler les forêts anciennes et les écosystèmes associés. Ces actions peuvent s'inscrire dans les stratégies nationales et régionales de protection de la biodiversité et dans le réseau écologique paneuropéen.



Exemples d'actions

- Mettre en œuvre prioritairement les programmes d'aménagement du territoire tenant compte des forêts anciennes (SRCE, PLU, trame verte et bleue, chartes, plans d'actions ... régionaux ou nationaux) pour favoriser la mise en réseau des petites parcelles de forêts anciennes et faire le lien avec les zones tampons pour créer des connectivités entre ces forêts.
- Animer la mise en réseau des forêts anciennes.
- Favoriser la mise en réseau d'acteurs, la réalisation de guides en vue de définir les leviers qui permettront d'intégrer la préservation des forêts anciennes dans les documents d'urbanisme ou d'autres politiques publiques.

Indicateurs et outils

Une cartographie de la trame de forêts anciennes à l'échelle du massif central devra être produite, complétée par les liaisons établies à l'issue de chaque projet entre les forêts anciennes et les zones tampons. Le bénéficiaire devra également démontrer le lien avec les zones tampons et la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme.

Afin d'obtenir une carte de cette trame « Forêts anciennes », il est indispensable de prévoir une coordination interrégionale et une participation des bénéficiaires démontrée par des documents tels que des comptes-rendus de réunions/comités de suivis, nombre de jours dédiés à la capitalisation ...

Bénéficiaires potentiels

Entreprises, collectivités ou groupement de collectivités, associations (conservatoires notamment), établissements publics (parcs notamment), ONF, CRPF, universités.

Les propriétaires forestiers ne pourront pas se présenter seuls pour un projet.

3- Accroître les connaissances sur l'écosystème des forêts anciennes

L'amélioration des connaissances est transversale à la mesure mais pourra faire l'objet de projets en tant que tels.

Résultats attendus

Les projets devront permettre l'apport de connaissances sur l'écosystème « Forêts anciennes », son fonctionnement ainsi que celui des habitats qu'il abrite, sa biodiversité. Les espèces inféodées et indicatrices des forêts anciennes, l'évolution ou encore les modes de gestion favorables à cet écosystème devront être mieux connus.

Ces données pourront permettre aux projets futurs et aux propriétaires (publics ou privés) de mettre en place des gestions appropriées de ces forêts anciennes, permettant la valorisation économique et environnementale, tout en conservant la biodiversité.



Exemples d'actions

- Mettre en œuvre des expérimentations et comparaisons de gestions sur différents sites (ex : réserve intégrale, îlots de sénescence, gestion durable).
Ces actions pourront permettre de connaître l'impact des modes de gestion sur la biodiversité des systèmes forestiers.
- Réaliser une cartographie des forêts anciennes grâce à la numérisation des cartes du cadastre napoléonien et de l'Etat major sur les zones où ce n'est pas encore fait (à vérifier sur <http://www.foretsanciennes.fr/evaluer/methode/anciennete/>).
- Développer la connaissance sur les indices de biodiversité spécifiques à cet écosystème afin, notamment, d'enrichir les critères de sélection/définition des forêts anciennes (Ex : Transposer les études d'indicateurs biologiques existantes au Massif central, regrouper les espèces qui ressortent de la bibliographie pour tenter d'en faire une liste et considérer la biodiversité à l'échelle des cortèges, non de l'espèce).
- Etudier les milieux d'intérêt s'apparentant aux forêts anciennes (zones tampons avec, par exemple, les ripisylves).
- Organiser le suivi d'indicateurs, la comparaison entre les différents terrains d'expérimentation.

Indicateurs et outils

Toutes les données scientifiques acquises grâce aux financements Massif central seront publiques. Elles devront faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographie, données sur la base du SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles ...).

La cartographie des forêts anciennes devra suivre la méthodologie Dupoey et al.

Bénéficiaires potentiels

Entreprises, laboratoires de recherche publics et privés, collectivités ou groupement de collectivités, associations (conservatoires notamment), établissements publics (parc notamment), ONF, CRPF, organismes de formation, universités. Les propriétaires forestiers ne pourront pas se présenter seuls pour un projet.



Conditions de financement

Dépenses inéligibles

- Mesures compensatoires liées à des actions de non-gestion.
- Amortissements.
- Impôts et taxes (excepté TVA non récupérable).
- L'élaboration et l'animation des documents d'objectifs Natura 2000.

Dépenses éligibles (non exhaustif – Cf Guide du porteur)

- Frais de personnel.
- Frais de structure (15 % des dépenses directes de personnel).
- Frais de mission (uniquement pour les associations).
- Prestations externes.
- Acquisitions foncières dont l'objet est la préservation de la biodiversité. Cette acquisition devra respecter les modalités indiquées dans le décret et l'arrêté d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020, du 8 mars 2016 : acquisition possible dans la limite de 10 % des dépenses totales éligibles. Toutefois, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés pour les opérations concernant la protection de l'environnement, ce pourcentage peut atteindre 100 % de l'assiette éligible lorsque l'acquisition foncière constitue l'objet même de l'opération soutenue).

Demandes de subvention

- Le dépôt des dossiers est possible à tout moment.
- Le dossier de candidature est déposé en ligne sur [E-Synergie \(https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central\)](https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central). Ce dossier est valable pour l'instruction par les services du GIP Massif central, de l'Etat, les Régions et les Départements.
- Chaque candidat s'assure de solliciter parallèlement et individuellement chacun des cofinanceurs potentiels de son action par simple courrier faisant référence au dossier unique déposé en ligne sur [E-Synergie](https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central) via le site www.massif-central.eu .



- Pour être examinés, les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :
 - Le formulaire de demande de subvention signé et ses annexes.
 - Toutes les pièces administratives demandées dans le formulaire, y compris les justifications de toutes les dépenses présentées dans le plan de financement.
 - Note de présentation du projet et cartes, le cas échéant.**L'ensemble de ces pièces doit être déposé en ligne.** L'accusé de réception est électronique. Il ne peut être délivré qu'à partir du moment où le formulaire de demande de subvention est déposé signé.
- FEDER minimum : 15 000,00 €

Pour toute information complémentaire, le Guide du porteur de projet en ligne peut être consulté à cette adresse : <http://massif-central.eu/guideduporteur/>

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire et appui dans le montage de votre dossier, vous pouvez contacter :

Les correspondants Massifs central des Conseils régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes :

Mickaël PAUT : 04 73 31 96 35 mickael.paut@auvergnerhonealpes.fr

Bourgogne-Franche-Comté :

Fanny RENAUDEAU : 03 80 44 41 58 fanny.renaudeau@bourgognefranchecomte.fr

Nouvelle-Aquitaine :

Véronique AUDHUY : 05 87 21 20 11 Veronique.AUDHUY@nouvelle-aquitaine.fr

Occitanie :

Joëlle RIBARD : 04 67 22 90 64 joelle.ribard@laregion.fr

Le GIP Massif central :

Sylvie PETROSSO : 04 73 31 82 08 s.petrosso@gip-massif-central.org

Le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET) :

Vincent JUILLET : 04 73 98 62 92 vincent.juillet@cget.gouv.fr

TOURBIÈRES



Photo : CEN Rhône-Alpes

Définitions et éligibilité

Une tourbière est un système écologique caractérisé soit par un sol constitué de tourbe (matériau contenant un fort pourcentage de matière organique relativement peu décomposée, par exemple plus de 30 % dans certaines définitions (Joosten et Clarke 2002 – page 24) soit par une végétation spécifique. La forme des tourbières, l'origine et les contextes géomorphologiques qu'elles occupent sont variés. Les tourbières sont tout aussi diversifiées (diversité des plantes, des sols, des modes d'alimentation en eau ou en nutriments) et se combinent en complexes tourbeux, eux-mêmes fonctionnellement intégrés dans des éco-complexes (Joosten H et Clarke D. (2002) « Wise use of mires and peatlands » - International mire and conservation group).

Les tourbières faisant l'objet des projets devront :

- Soit faire partie de l'inventaire du SOes (fiches descriptives massifs et carte d'occupation des sols:
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/recherche?text=tourbi%C3%A8re>
- Soit être caractérisées par leur sol.
- Soit être caractérisées par leur végétation.
- Soit correspondre à des cas particuliers, rares, dont l'intérêt pour la biodiversité dans le Massif central est démontré sur la base d'un argumentaire satisfaisant (« jeune » tourbière dégradée, avec peu d'épaisseur de tourbe et végétation typique connue dans le passé ; tourbière haute fragmentaire (au sens des Cahiers d'Habitats), dégradée ...).

Pour les définitions pédologiques et floristiques, nous proposons les critères de l'article L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, soit la présence d'une tourbe d'épaisseur supérieure à 50 cm et qui débute à moins de 50 cm de la surface (Annexe 1) soit la présence des espèces ou des végétations de la liste de l'annexe 2.1. Les tourbières pourront donc être à végétation typique (critère floristique satisfait) ou « dégradée » (critère pédologique seul satisfait).

Les tourbières doivent rester les cibles des actions et études menées même lorsqu'elles s'intègrent de manière étroite à des éco-complexes diversifiés. Cependant, la dépendance fonctionnelle des complexes tourbeux vis-à-vis des autres composantes de l'éco-complexe devra être prise en compte.

Une attention particulière sera portée sur les actions menées sur les tourbières en zone Natura 2000. En effet, les actions financées par le FEDER Massif central ne pourront être les mêmes que les actions finançables par le FEADER.



L'enjeu de cet appel à projets est de construire une stratégie de conservation et de préservation des tourbières du Massif central à long terme. De ce fait, il sera demandé à tout porteur de projets de contribuer à l'animation et à la mise en commun des données interrégionales.

Toute action doit tenir compte du changement climatique pour prévenir ou adapter l'écosystème. Ce point devra faire l'objet d'une démonstration par le porteur.

Objectifs opérationnels et exemples d'actions

L'objectif est d'enrayer la diminution (non naturelle) des surfaces occupées par les tourbières sur le territoire du Massif central tout en maintenant ou en améliorant leur bon état écologique.

Il sera important de s'intéresser aux systèmes hydrologiques des tourbières du Massif central, le fonctionnement de ces-derniers assurant la fonctionnalité et la pérennité de la tourbière. Il est également essentiel de préserver et mettre en valeur ces écosystèmes en agissant sur le milieu (défrichage, bouchage de drains ...) et sur son fonctionnement (système hydrologique, réduction des intrants ...).

La stratégie concernant les tourbières se décline en 2 objectifs opérationnels :

- 1- Réaliser des actions en faveur du bon fonctionnement de l'écosystème « tourbière » et de sa conservation.
- 2- Développer une bonne sensibilisation à cet écosystème patrimonial et une animation afin de faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire.

Un projet pourra s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces objectifs ou dans les deux.

1- Réaliser des actions en faveur du bon fonctionnement de l'écosystème « tourbière » et de sa conservation.

Le premier objectif se décline en deux phases :

- Une phase 1 permettant l'acquisition de connaissances sur les tourbières. Sur la base d'actions menées sur le terrain, les projets devront permettre d'acquérir une meilleure connaissance de cet écosystème patrimonial qu'est la tourbière en Massif central.
- Une phase 2, opérationnelle.

La phase 2 pourra être menée sans la phase 1 à condition que le porteur puisse décrire la dynamique du milieu et des enjeux de gestion associés et démontrer que l'intervention envisagée est pertinente sur le site en question.



Phase 1 : Etudes préalables à la réhabilitation ou à l'action de préservation de tourbières

Il sera demandé aux porteurs de projet de démontrer leurs niveaux de connaissances : des enjeux de préservation du site, des dynamiques des milieux et des espèces, des enjeux d'évolution et enfin les objectifs de gestion et d'intervention sur le site avant toute action, ce qui permettra d'effectuer des actions pertinentes, pérennes et adaptées aux différentes tourbières.

Par connaissance, on entend le milieu en tant que tel (contribution aux inventaires, état de la tourbière et de son système hydro-géomorphologique), son histoire et sa genèse, la biodiversité associée, ce qui permettra de mieux appréhender la gestion durable de chaque tourbière.

Le partage et la mise en valeur issue des connaissances acquises permettront également de mettre en place une communication importante à différentes échelles d'acteurs et sur divers thèmes autour des tourbières afin de faire connaître l'aspect patrimonial, historique et paysager de ces écosystèmes encore mal appréciés.

Résultats attendus

Les connaissances produites devront permettre de mettre en place des plans d'actions cohérents et adaptés à chaque tourbière. Elles permettront le développement de la biodiversité à long terme. Elles pourront servir aux propriétaires (agricoles ou non) de ces tourbières. Les nouvelles connaissances acquises devront permettre d'améliorer globalement les connaissances sur l'état et le fonctionnement des tourbières du Massif central.

Exemples d'actions

- Comprendre la fonctionnalité des tourbières et leur système hydro-géomorphologique.
- Connaître la genèse de la tourbière (aspect historique, archéologique, son profil tourbeux ...) en vue d'une gestion adaptée au contexte local.
- Réaliser un diagnostic des dégradations faites et qui affectent ou ont affecté le système hydrologique ou hydrogéologique des tourbières.
- Accroître les connaissances sur les dynamiques spatio-temporelles des tourbières : inventaires écologiques, études sur certaines espèces, qui peuvent orienter les choix de gestion de la tourbière.
- Etudes sur les effets positifs ou négatifs du pâturage sur les tourbières afin d'obtenir des références scientifiques sur lesquelles s'appuyer pour une pérennisation de ce mode de gestion dans des conditions optimales pour le milieu et viables économiquement.
- Identification du foncier, animation et prospection foncière en vue d'acquisition, d'actions de préservation ou de restauration.
- Identifier les secteurs nécessitant des actions complémentaires ou les secteurs négligés, abandonnés.
- Création d'outils d'aide à la décision de gestion, comme la mise en place d'une grille pour choix d'inventaires en fonction du type de tourbières et des données existantes.



Critères d'éligibilité

- Pour chaque tourbière en zone Natura 2000, fournir le DOCOB et démontrer que la demande de subvention Massif central ne correspond à aucun dispositif du PDR concerné, en particulier sur les mesures :
 - 7.1 Elaboration et révision des DOCOB.
 - 7.6.1 Animation des DOCOB.
 - 7.6.3 Contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers.
 - 10.1 Contrats MAEC.
- Prévoir dans le projet au moins 2 jours par an dédiés à la mise en réseau et à la capitalisation de l'expérience et des connaissances.
- Fournir le plan des parcelles cadastrales sur lesquelles se situent la ou les tourbières étudiées.

Critères de sélection

- Qualité du partenariat de la ou des tourbières étudiées en vue de leur préservation : il s'agit d'assurer de la portée à moyen terme de l'action engagée, notamment au regard des interventions impliquant les acteurs agricoles et forestiers.
- Intérêt écologique de la tourbière (la liste des espèces touchées ou visées par les actions du projet devra être fournie) et de sa fonctionnalité ; pertinence de la méthode retenue, de l'analyse des données recueillies et de l'argumentaire concernant les orientations de gestion retenues.
- Pertinence de l'organisation de la capitalisation et du transfert de connaissances.

Conditions de versement des financements

Les indicateurs de suivi et de réalisation (annexe 2), notamment la surface impactée par l'étude, seront remplis.

Les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles ...).

Bénéficiaires potentiels

Laboratoires de recherche publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités locales et leurs groupements, universités.



Phase 2 : Actions issues des études préalables

Avant de mettre en place une action, il est essentiel que les porteurs connaissent les enjeux de préservation du site, les dynamiques des milieux et des espèces, leurs enjeux d'évolution et enfin les objectifs de gestion et d'intervention sur le site afin de permettre l'intervention d'actions efficaces et pérennes. Enfin, chaque action devra être accompagnée d'un suivi adapté à l'action avant, pendant et après l'action afin de connaître les effets, bénéfiques ou non, de celle-ci, qui seront partagés lors de la capitalisation des données et permettront d'ajuster et adapter le volet « actions ».

Résultats attendus

Il est important, pour cette catégorie d'actions, d'articuler les actions du FEDER Massif central avec celles du FEADER (notamment celles inscrites dans les DOCOB), et des PO FEDER régionaux ou interrégionaux, qui visent les milieux humides de façon plus générale. Les actions sur les tourbières dans le cadre du FEDER Massif central devront permettre leur bon fonctionnement (sur les parties visibles ou non) au sein des éco-complexes humides et tourbeux, et rechercher une diversité de milieux en mosaïque fonctionnelle. Les actions devront être accompagnées d'un suivi minimum (protocoles de suivi, placettes de références, transects, relevés phytosociologiques et/ou dendrométriques, photos, espèces indicatrices ...) afin de montrer l'évolution de la tourbière après action, et qui pourra être partagé lors de la capitalisation des données.

Exemples d'actions

- Acquisition foncière ou baux de longue durée avec plan de gestion associé et cohérent avec le type de tourbière présent sur l'éco-complexe tourbeux.
- Interventions sur le fonctionnement du système hydrologique perturbé (rebouchage de drain, captage, voirie à détourner ...).
- Préservation à l'échelle des systèmes fonctionnels (actions sur les zones tampons des tourbières) en favorisant, par exemple, la mise en pâturage, le déboisement raisonné et sélectif, l'étrépage et le décapage.
- Actions innovantes de restauration de tourbière. Par exemple, actions de débardage par différents modèles (cable-mât, cheval de fer, débardage à cheval ...).
- Expérimentations de gestion de préservation ou de restauration d'une tourbière. Par exemple, le déboisement d'une partie de la tourbière, le bouchage de certains drains, la relance de la dynamique végétale pour la création de tourbe.
- Accompagnement des professionnels agricoles ou forestiers pour les sensibiliser, améliorer leur compréhension et leur gestion de cet écosystème (gestion des intrants, gestion des boisements présents dans les éco-complexes tourbeux ou alentours, accompagnement des agriculteurs pour la remise en pâturage après défrichage ...).



Critères d'éligibilité

- Pour chaque tourbière en zone Natura 2000, fournir le DOCOB et démontrer que la demande de subvention Massif central ne correspond à aucun dispositif du PDR concerné, en particulier sur les mesures :
 - 7.1 Elaboration et révision des DOCOB.
 - 7.6.1 Animation des DOCOB.
 - 7.6.3 Contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers.
 - 10.1 Contrats MAEC.
- Prévoir dans le projet au moins 2 jours par an dédiés à la mise en réseau et à la capitalisation de l'expérience et des connaissances.
- Fournir le plan des parcelles cadastrales sur lesquelles se situent la ou les tourbières étudiées.

Critères de sélection

- La qualité du partenariat de la ou des tourbières étudiées en vue de leur préservation : il s'agit d'assurer de la portée à moyen terme de l'action engagée, notamment au regard des interventions impliquant les acteurs agricoles et forestiers.
- L'intérêt écologique de la tourbière (la liste des espèces touchées ou visées par les actions du projet devra être fournie) et de sa fonctionnalité, la pertinence de la méthode retenue, de l'analyse des données recueillies et de l'argumentaire concernant les orientations de gestion retenues. Les actions menées devront être justifiées dans le sens d'une amélioration du fonctionnement écologique des tourbières.
- Qualité du dispositif de suivi et pertinence de l'organisation et de la capitalisation et du transfert de connaissances.

Conditions de versement des financements

- Les indicateurs de suivi et de réalisation (annexe 2), notamment la surface impactée par l'étude, seront remplis.
- Les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles ...).



Bénéficiaires potentiels

Laboratoires de recherche publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités locales et leurs groupements, universités.

2- Développer une bonne sensibilisation à cet écosystème patrimonial et une animation pour faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire

« D'un milieu hostile à un milieu fragile », les tourbières sont aujourd'hui considérées à leur juste valeur, et il est essentiel de sensibiliser les acteurs et les citoyens à leur intérêt pour l'environnement du Massif central, aussi bien en termes de biodiversité que paysager ou patrimonial (socio-culturel).

Résultats attendus

Il est essentiel d'informer le grand public et les acteurs locaux des problématiques liées à la biodiversité des tourbières du Massif central et d'intégrer les stratégies de conservation de la biodiversité aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (gestionnaires, associations, collectivités ...). Ce milieu doit être valorisé en insistant sur son aspect patrimonial.

L'animation, à condition d'être partenariale, permet d'impliquer les différents acteurs et usagers afin de mettre en place des modes de gestion ou d'intervention respectueux de la biodiversité des tourbières.

Une description du public visé et des programmes de sensibilisation prévus devra être développée.

Exemples d'actions

- Sensibilisation des élus, des agriculteurs et des gestionnaires forestiers en priorité, puis du grand public, à cet écosystème, son aspect historique, patrimonial et d'aménités paysagères, aux services qu'il rend ainsi qu'à sa biodiversité associée.
- Développer une logique d'intervention et d'ouverture au public sur les sites ouverts ou pouvant l'être à terme (lesquels, pour montrer quoi, avec ou sans « aménagements »...).
- Animation et capitalisation des connaissances acquises et des travaux réalisés avant et pendant la programmation 2014-2020 du FEDER Massif central.
- Mise à disposition d'outils pratiques, de diagnostics, d'analyse, de gestions et d'actions sur le Massif central pour comprendre ensemble.
- Mise en place d'outils d'aide à la décision.

Critères de sélection

- Pertinence du partenariat au regard de l'objectif de sensibilisation, de capitalisation ou de dissémination poursuivi à l'échelle du Massif central (le partenariat peut être justifié par des conventions, compte-rendu de réunion ...).
- Pertinence de la méthode de travail et du partenariat au regard de l'effet levier en matière de préservation attendu par une mise en réseau de sites et/ou d'acteurs.
- Impact potentiel du projet sur la pérennité du réseau.
- Pour les actions de sensibilisation, pertinence du public visé par rapport à l'objectif de préservation des tourbières concernées par le projet.

Conditions de versement des financements

- Les indicateurs de suivi et de réalisation (annexe 2), notamment la surface directement impactée par le projet seront remplis.
- Les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles ...).

Bénéficiaires potentiels

Laboratoires de recherches publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités locales et leurs groupements, universités.

Dépenses

Dépenses inéligibles

- Acquisitions foncières à des fins agricoles (pastoralisme, estives).
- Amortissements.
- Impôts et taxes (excepté TVA non-récupérable).
- Petits équipements de fonctionnement (ordinateur, écran, imprimante, fournitures consommables ...).
- L'élaboration et l'animation des documents d'objectifs Natura 2000.

Dépenses éligibles (non exhaustif – cf Guide du porteur de projet)

- Frais de personnel.
- Frais de mission (uniquement pour les associations).
- Frais de structure (15 % des dépenses directes de personnel).
- Prestations, études.



- Travaux, petit équipement directement liés aux actions de préservation ou restauration de biodiversité.
- Acquisitions foncières à des fins de préservation. Cette acquisition devra respecter les modalités indiquées dans le décret et l'arrêté d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020, du 8 mars 2016 : acquisition possible dans la limite de 10 % des dépenses totales éligibles. Toutefois, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés pour les opérations concernant la protection de l'environnement, ce pourcentage peut atteindre 100 % de l'assiette éligible lorsque l'acquisition foncière constitue l'objet même de l'opération soutenue).

Demandes de subvention

- Le dépôt des dossiers est possible à tout moment.
 - Le dossier de candidature est déposé en ligne sur [E-Synergie](https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central) (https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central). Ce dossier est valable pour l'instruction par les services du GIP Massif central, de l'Etat, les Régions et les Départements.
 - Chaque candidat s'assure de solliciter parallèlement et individuellement chacun des cofinanceurs potentiels de son action par simple courrier faisant référence au dossier unique déposé en ligne sur [E-Synergie](https://www.massif-central.eu) via le site www.massif-central.eu .
 - Pour être examinés, les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :
 - Le formulaire de demande de subvention signé et ses annexes.
 - Toutes les pièces administratives demandées dans le formulaire, y compris les justifications de toutes les dépenses présentées dans le plan de financement.
 - Note de présentation du projet et cartes, le cas échéant.
- L'ensemble de ces pièces doit être déposé en ligne.** L'accusé de réception est électronique. Il ne peut être délivré qu'à partir du moment où le formulaire de demande de subvention est déposé signé.
- FEDER minimum : 15 000,00 €

Pour toute information complémentaire, le Guide du porteur de projet en ligne peut être consulté à cette adresse : <http://massif-central.eu/guideduporteur/>



Contacts

Pour tout renseignement complémentaire et appui dans le montage de votre dossier, vous pouvez contacter :

Les correspondants Massifs central des Conseils régionaux :

Auvergne-Rhône-Alpes :

Mickaël PAUT : 04 73 31 96 35 mickael.paut@auvergnerhonealpes.fr

Bourgogne-Franche-Comté :

Fanny RENAUDEAU : 03 80 44 41 58 fanny.renaudeau@bourgognefranchecomte.fr

Nouvelle-Aquitaine :

Véronique AUDHUY : 05 87 21 20 11 Veronique.AUDHUY@nouvelle-aquitaine.fr

Occitanie :

Joëlle RIBARD : 04 67 22 90 64 joelle.ribard@laregion.fr

Le GIP Massif central :

Sylvie PETROSSO : 04 73 31 82 08 s.petrosso@gip-massif-central.org

Le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET) :

Vincent JUILLET : 04 73 98 62 92 vincent.juillet@cget.gouv.fr



Bibliographie

Autour des forêts anciennes

- Sémantique autour des forêts anciennes – Lathuillière et Gironde 2013
- L'indice de biodiversité potentielle (IBP) : une méthode simple et rapide pour évaluer la biodiversité potentielle des peuplements forestiers – Larrieu et Gonin 2008
- <http://www.foretsanciennes.fr/hautes-valeurs/>

En rapport avec les milieux ouverts herbacés

- Les systèmes agricoles à haute valeur naturelle en France métropolitaine – Pointereau et al, courrier de l'environnement de l'INRA 2010
- <http://www.solagro.org>